

monastiques français sont à la tête de ce mouvement de rénovation. Sous l'inspiration de l'idéalisme religieux professé par nos moines, les grands papes du moyen âge, de Grégoire VII à Innocent III, ont dégagé en partie l'Église des liens féodaux qui risquaient de l'étouffer et lui ont donné hardiment la direction du progrès. Ils ont, de concert avec nos Cluniciens et nos Cisterciens, restauré la notion de l'autorité, la conception de la solidarité des intérêts de la chrétienté occidentale, et essayé de rétablir dans l'Europe féodale l'ordre et la paix publique. L'Église aide les gouvernements monarchiques à se reconstituer ; elle exerce sur eux le rôle de tutrice, qui ne leur était pas alors inutile. Ses docteurs font revivre la tradition chrétienne et romaine de l'État, protecteur de la collectivité laborieuse et défenseur des intérêts collectifs. Elle propage dans tout l'Occident le fonds commun de la civilisation chrétienne. Elle proclame la nécessité et la dignité du travail. Elle est le seul groupement qui s'ouvre aux classes populaires, et où le fils du vilain ou de l'artisan peut s'élever jusqu'à la mitre, voire même à la tiare, comme l'ancien gardeur de pores Nicolas Breackspeare (Adrien IV). Forte de sa puissance spirituelle et temporelle, recrutée dans les élites grâce au principe électif, dotée d'un gouvernement centralisateur que servent les milices monastiques toujours accrues, elle a eu vraiment, dans cette période du moyen âge, l'honneur de promouvoir le développement social et économique, la civilisation matérielle, comme la civilisation intellectuelle et morale.

Ses papes et ses conciles, ses moines et ses clercs, essaient de régler la féodalité, d'en adoucir les mœurs, d'en élever l'idéal par l'institution chevaleresque. Ils tentent de réformer les abus du gouvernement seigneurial et d'empêcher l'exploitation des sujets. En 1179, le concile de Latran ose condamner les tailles arbitraires. Au XIII<sup>e</sup> siècle, on a vu les Franciscains encourager le mouvement d'opposition au paiement des cens seigneuriaux, seconder l'émancipation des